

Bourse

► ***pour la mobilité  
en pneumopédiatrie***

Dossier  
de candidature



**SP2A**  
[www.sp2a.fr](http://www.sp2a.fr)

**AstraZeneca**   
**RESPIRATOIRE**  
[www.astrazeneca.fr](http://www.astrazeneca.fr)

### BOURSES

AstraZeneca souhaite financer une bourse destinée à un pédiatre pour un projet de mobilité, dans le domaine de la pneumologie pédiatrique.

### PROFIL DES CANDIDATS

Être pédiatre, âgé de moins de 35 ans, exerçant en France, soutenu par une équipe hospitalo-universitaire souhaitant développer un projet de recherche clinique ou fondamentale dans le cadre d'un projet de mobilité (12 mois temps plein sur le projet de recherche).

### LES PROJETS

Ils peuvent porter notamment sur la recherche clinique, l'épidémiologie, la biologie, les soins dans le domaine des maladies respiratoires de l'enfant.

Les dossiers seront évalués par un jury constitué par les membres du conseil scientifique de la SP2A (la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie). Le choix du candidat sera validé par le bureau de la SP2A en présence d'un membre de la Direction Médicale d'AstraZeneca à titre d'observateur.

La durée de l'aide est de 12 mois maximum.

La bourse est d'un montant forfaitaire de 16 000 € pour 1 an, non renouvelable.

Le règlement et le dossier de demande de bourse peuvent être également demandés au siège de la SP2A, à :

Isabelle Hascoët  
Secrétariat du Professeur Jacques de Blic  
Service de Pneumologie et Allergologie Pédiatriques  
Hôpital Necker - Enfants Malades  
149 rue de Sèvres  
75743 Paris Cedex 15

et/ou téléchargés sur le site de la SP2A : <http://www.sp2a.fr>  
et sur le site d'AstraZeneca : <http://www.astrazeneca.fr>

# RÈGLEMENT

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 23 juillet 2003, complété par l'arrêté du 29 octobre 2004 relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats au concours de Professeur des Universités Praticien-Hospitalier des Centres Hospitaliers et Universitaires.

AstraZeneca finance une bourse destinée à un médecin pneumo-pédiatre, dans le cadre d'un cursus universitaire pneumologique, qui souhaite s'engager dans un projet de mobilité nationale ou internationale afin de réaliser un travail de recherche dans le domaine respiratoire. Cette bourse est délivrée sous l'égide de la SP2A (la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie).

Aucune bourse ne pourra être attribuée en cas d'avis défavorable du Conseil Départemental de l'Ordre National des Médecins dont dépend le candidat.

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les bourses sont destinées à de jeunes médecins (de moins de 35 ans), exerçant en France, et désirant concourir pour un poste hospitalo-universitaire.

Ce concours requiert une mobilité définie par la présence physique du candidat dans une structure étrangère à sa structure d'origine conformément aux textes réglementaires (arrêté du 23 juillet 2003, complété par l'arrêté du 29 octobre 2004).

L'attribution de la bourse est conditionnée par l'accord de l'institution d'accueil, par une lettre de soutien du Chef de Service et par une lettre du Président de la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A). La bourse ne pourra être attribuée qu'à 1 candidat n'ayant pas obtenu par ailleurs une bourse financée par un autre laboratoire.

## OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Le candidat devra :

- 1. Signer** une convention tripartite avec AstraZeneca et la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A), lors de la remise du premier versement.
- 2. Rendre compte** de l'avancement de son projet par :
  - L'envoi à la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A), 6 mois après le démarrage du projet de mobilité, d'une attestation du responsable de l'institution d'accueil, certifiant la réalité de la mobilité,
  - La rédaction d'un rapport final dans un délai maximum de 3 mois à compter du retour du candidat. Le rapport final est à transmettre au Président du Conseil Scientifique de la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A) qui en fera parvenir une copie au Directeur de l'aire thérapeutique Pneumologie d'AstraZeneca.

En aucun cas la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A) ou AstraZeneca n'exerceront de contrôle sur le contenu des travaux effectués en cours de l'année de mobilité ni sur l'avancement de ces travaux au cours de cette année.

Le candidat est tenu de déclarer les sources de cofinancement éventuelles qu'il aura obtenues pour son année de mobilité.

- Le candidat sera tenu d'informer la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A) de toutes les publications dérivées de cette activité de recherche. Une liste de ces publications sera communiquée au Directeur de l'aire thérapeutique Pneumologie d'AstraZeneca.
- L'origine de la bourse devra être précisée lors de toute publication. Ainsi, toute publication dans le cadre de ce projet devra comporter la mention «Publication réalisée grâce au soutien de la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A) et d'AstraZeneca».
- Le candidat s'engage à présenter les résultats de son travail au Congrès Francophone de Pneumo-pédiatrie de l'année qui suit la remise de la bourse.

## MONTANT ET CALENDRIER DE PAIEMENT

La date limite de réception des dossiers est le 15 mai 2010.

La sélection des candidats par un jury de quatre membres issus de la SP2A et en présence du Directeur d'aire thérapeutique de Pneumologie d'AstraZeneca à titre d'observateur, est prévue en juin 2010.

Le départ du lauréat devra avoir lieu au plus tard avant le 30 juin 2011.

Une bourse de 16 000 € sera attribuée en 2010.

Le montant de la bourse sera versé directement par AstraZeneca au candidat, de la manière suivante :

- Lors de l'acceptation du projet par le jury, envoi / remise de 8 000 € au lauréat.
- Six mois après le début du projet, envoi/remise de 8 000 € après réception d'un courrier attestant de la mise en route effective du projet par le directeur de l'institution d'accueil.

# Calendrier du projet

## 1. Appel d'offre :

Appel d'offre sur le site de la SP2A ([www.sp2a.fr](http://www.sp2a.fr)) et sur le site d'AstraZeneca ([www.astrazeneca.fr](http://www.astrazeneca.fr)) et affichage dans les services à orientation pneumo-pédiatrique en mars 2010.

## 2. Planning :

- 15 mai 2010 : date limite de réception des dossiers,
- 16 juin 2010 : sélection des candidats,

## 3. Départs :

Au plus tard avant le 30 juin 2011.

# Liste des pièces à fournir par le candidat

I - Formulaire de candidature (ci-joint)

II - Documents à compléter

- 1. Présentation du projet de recherche.** (5 pages maximum) : état de la question, objectifs, méthodes, résultats attendus  
Description précise du rôle du candidat dans le projet.
- 2. Résumé du projet de recherche.** (en 20 lignes).
- 3. Curriculum vitae du demandeur**
- 4. Projet de retour dans l'institution d'origine** à l'issue du stage, ou à défaut, indiquer son nouveau lieu de travail en France, après la mobilité.
- 5. Adresse précise de l'institution d'origine.**
- 6. Attestation sur l'honneur** dans laquelle le candidat s'engage au respect des procédures liées à l'obtention de la bourse et mentionne qu'il a compris l'absence de lien de subordination quelconque, au sens de la législation du travail, entre lui et AstraZeneca ou la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie.
- 7. Lettre de soutien** de l'institution d'origine précisant le devenir du candidat.
- 8. Lettre de l'institution d'accueil** acceptant le candidat et la concrétisation du projet.
- 9. Description de l'institution d'accueil** ou du service précisant les pôles d'intérêt et les principales publications.

# RÉCEPTION DES DOSSIERS

Le dossier d'inscription doit être téléchargé sur les sites d'AstraZeneca ([www.astrazeneca.fr](http://www.astrazeneca.fr)),  
ou de la SP2A ([www.sp2a.fr](http://www.sp2a.fr))

et envoyé par courrier à :

Isabelle Hascoët  
Secrétariat du Professeur Jacques de Blic  
Service de Pneumologie et Allergologie Pédiatriques  
Hôpital Necker - Enfants Malades  
149 rue de Sèvres  
75743 Paris Cedex 15



SP2A  
[www.sp2a.fr](http://www.sp2a.fr)

# AIDE À LA MOBILITÉ NATIONALE OU INTERNATIONALE DES MÉDECINS

## I - Formulaire de candidature 2010

### Demandeur

Mme

Mlle

Mr

Nom

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Titre et fonction :

DEA ou MASTER :

Intitulé :

Date d'obtention :

Université où il a été obtenu :

Thèse de médecine :

Nom du responsable :

Intitulé de la thèse :

Date de soutenance :

Nom du directeur de la thèse :



## II - Liste des pièces jointes

### 1. PRÉSENTATION DU PROJET DE FORMATION

Titre du projet de formation :

Résumé du projet :  
(20 lignes maximum)

Durée de séjour dans l'institution d'accueil :

Date du début de la mission :

## 2. PROJET DE RECHERCHE (5 pages maximum)

Nom, prénom du demandeur :

Nom de l'institution d'origine :

Nom de l'institution d'accueil :

Intitulé du projet :

Objectifs :

Contexte scientifique :

**Bibliographie :**

**Protocole :**

**Nature de la recherche :**

**Méthodes  
et techniques utilisées :**

**Enumérer les principales  
étapes expérimentales :**

**Critères de jugement :**



Modalités d'analyse  
des résultats :

Envisager  
les perspectives  
découlant de l'étude :

Respecter les cadres  
réglementaires  
et éthiques :

Visa du Directeur de l'institution d'accueil :

Visa du Directeur de l'institution d'origine :

### 3. CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT (document à joindre au dossier)

### 4. PROJET DE RETOUR DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE

Nom, prénom du candidat :

Nom et adresse de l'institution :

Services :

Fonction du candidat au départ :

Fonction du candidat au retour :

Intérêt du projet  
pour l'institution :

Application possible  
ou prévisible au retour :

Suivi du travail effectué :

## 5. ADRESSE PRÉCISE DE L'INSTITUTION D'ORIGINE

Hôpital, faculté, autre ... :

*(Intitulé exact)*

Unité, laboratoire, département,  
service, autre ... :

*(Intitulé exact)*

Numéro :

Rue, avenue, boulevard :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Adresse Email :

Chef de Service :

Prénom :

Nom :



## 6. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)  m'engage à :

1. Respecter les procédures liées à l'obtention de la bourse c'est-à-dire :

- Être présent lors de la cérémonie de remise de la bourse.
- Remettre à la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie (SP2A) :
  - Une attestation du responsable de l'institution d'accueil à 3 mois,
  - Un rapport final 3 mois après mon retour
  - Une copie des publications ou communications concernant le sujet relatif au projet.

2. Ai compris l'absence de lien de subordination quelconque, au sens de la législation du travail, entre moi-même et/ou AstraZeneca et/ou la Société Pédiatrique de Pneumologie et d'Allergologie

Fait à :

Le :

Signature du Candidat :

## 7. LETTRE DE L'INSTITUTION D'ACCUEIL ACCEPTANT LE CANDIDAT ET LA CONCRÉTISATION DU PROJET

Nom du responsable  
de l'institution d'accueil :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

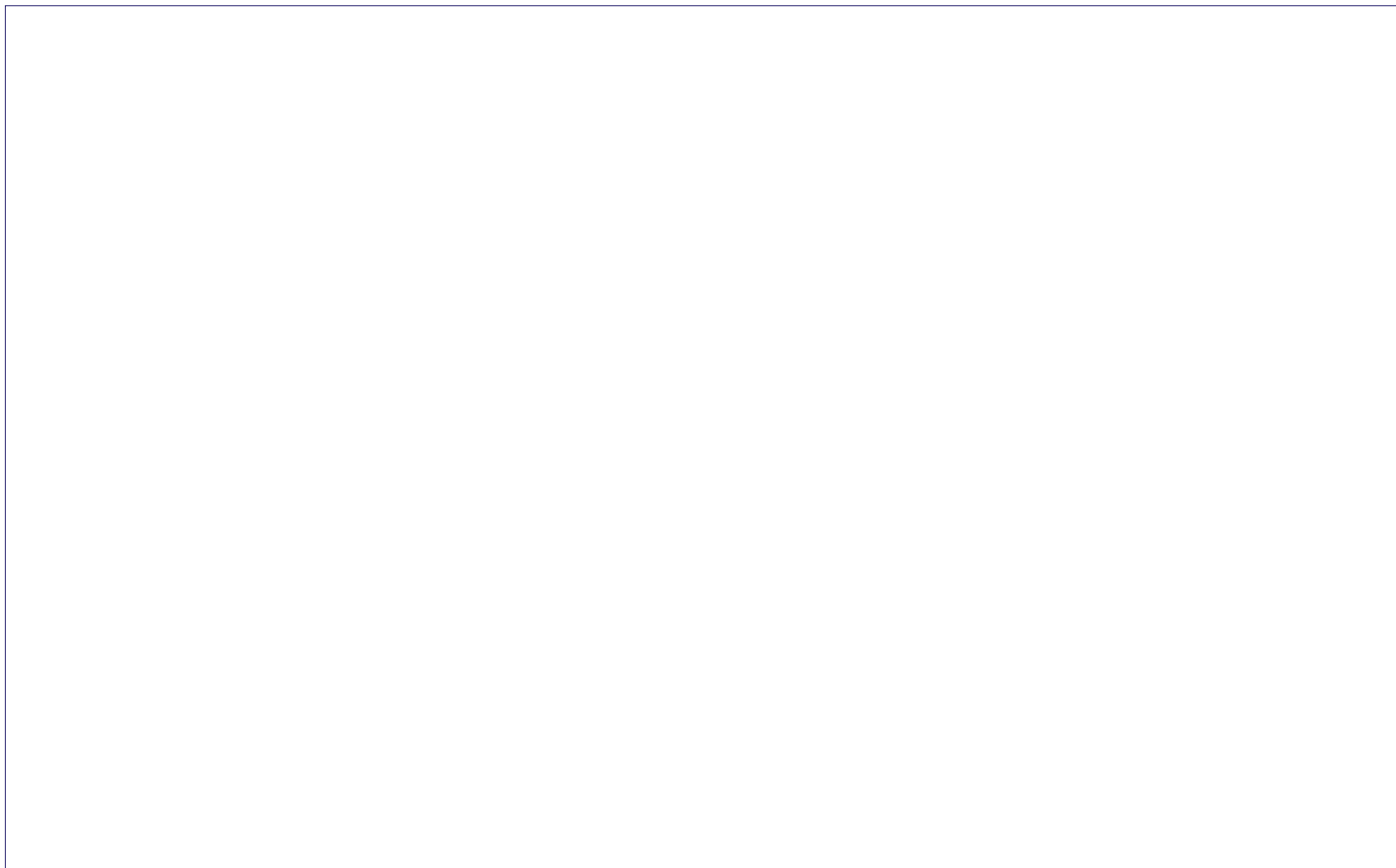
Fax :

Adresse Email :

Signature du responsable de l'institution d'accueil.



## 8. DESCRIPTION DE L'INSTITUTION D'ACCUEIL PRÉCISANT LES PÔLES D'INTÉRÊT ET LES PRINCIPALES PUBLICATIONS



## 9. LETTRE DE SOUTIEN DE L'INSTITUTION D'ORIGINE PRÉCISANT LE DEVENIR DU CANDIDAT

[Imprimer le document](#)